

## COMPTE-RENDU

### DE LA CAPL D' APPEL DE NOTATION POUR LES CADRES B

La CAPL s'est tenue le mardi 12 juin 2012 sous la présidence de Mr CHAPON, Directeur de la DISI Pays du Centre.

Il nous a présenté les modalités du dispositif d'évaluation-notation 2012 :

- 25/01 : réunion d'information avec les chefs d'ESI, désignation des notateurs
- début février : réunion des chefs de service notateurs dans chaque ESI
- février-mars : déroulement des entretiens d'évaluation
- commission d'harmonisation des notes au niveau de chaque ESI
- commission d'harmonisation des notes au niveau de la DISI (23/02 pour la filière gestion publique, 01/03 pour la filière fiscale)
- début avril : remise des fiches de notation

La remise de cette fiche marque le début de la plage d'appel de notation. L'agent dispose d'un maximum de 60 jours pour rédiger sa requête. Afin de l'aider dans cette démarche, les élus de la CGT en CAPL se tiennent à sa disposition.

Dans le cadre de la fusion DGI-DGCP, les agents des 2 filières ont été reclassés en 2011 dans des corps DGFIP. Les notes pivots des échelons nouvellement créés ont pu évoluer à la baisse dans certains cas induisant une note attribuée inférieure à celle de l'année précédente. Néanmoins, les réductions acquises et non utilisées ont été conservées.

Dans le même cadre, une harmonisation a été réalisée sur les conditions d'attribution de la majoration de 0,01. Cette note qui était exceptionnellement attribuée dans la filière fiscale était donnée de manière beaucoup plus large dans la filière gestion publique. En effet, elle n'engageait pas le notateur à un éventuel +0,02 l'année suivante représentant une réelle réduction sur l'avancement d'échelon. La majoration de 0,01 est dorénavant attribuée à de très bons agents.

La CGT Finances Publiques craint que l'harmonisation n'aboutisse à une diminution du nombre des majorations de +0,02 au profit des majorations de +0,01 qui n'entraînent toujours pas de réduction sur l'avancement d'échelon.

Pour la DISI Pays du Centre la filière fiscale s'est vu attribuer 23 majorations 0,02 et 16 majorations 0,06. Une majoration de 0,02 sur cette dotation a été mise en réserve pour cette CAPL.

La filière gestion publique a bénéficié de 16 majorations 0,02 et 10 majorations 0,06. Une majoration de 0,02 a été également mise en réserve pour cette CAPL.

Seuls des dossiers filière fiscale étaient présentés à cette CAPL. Ils ont obtenu une modification des appréciations littérales. Un seul a eu satisfaction au niveau de la note. La réserve de la filière fiscale a été totalement utilisée.

Si la CGT Finances Publiques s'est montrée satisfaite des améliorations obtenues, elle ne peut que déplorer le faible volume de la réserve qui aboutit à vider de son contenu cette CAPL d'appel de notation.

Une procédure d'appel en CAP Nationale reste possible pour les agents estimant n'avoir pas eu totalement gain de cause.